Image not found or type unknown

extension de garantie televiseur

Par **brunobox**, le **07/12/2011** à **17:46**

Bonjour,
J ai acheté un téléviseur LCD en avril 2007 au pris de 900 euros
J ai pris une extension de garantie qui m a coutée 150 euros
Ce qui m amène a avril 2012
Ma télévision est tombée en panne irréparable en novembre
2011
L'assurances du magasin connexion ou j ai acheté ce tv m a proposé
Un téléviseur équivalant que j' ai refusé car il ne me plaisait pas
Comme la somme pris en charge par l'assurance s' élevée a 499 euros
J ai rajoutée 100 euros pour prendre un led que le magasin met en promo
Avec 5 ans de garantie offerte.
SAUF QUE LE MAGASIN CONNEXION me dit que je n ai pas le droit a cette
Garantie étant donné que c' est un remplacement de l' ancienne tv
Qu'en pensez vous ?
MERCI

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés